

## **L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances est présente au salon Salon IFTM Top Résa**

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) sera présente au Salon IFTM Top Resa, organisé à la Porte de Versailles, du 20 au 23 septembre 2016, sur le Stand F 90, Pavillon 7, Hall 2.

Les pouvoirs publics ont une volonté affirmée : favoriser le départ en vacances pour tous. Le Chèque-Vacances permet de répondre à cet objectif, en facilitant l'accès aux vacances à ses 4 millions de bénéficiaires et leur famille, soit plus de 10 millions de personnes. Soucieuse de s'adapter aux besoins et attentes des français, l'Agence a lancé le e-Chèque-Vacances en 2015 pour permettre le paiement sur internet de prestations touristiques, développant ainsi de nouvelles possibilités de partenariat et la diversité de l'offre de vacances ouverte à ses bénéficiaires. Ainsi, depuis cet été, il permet de réserver des billets de train sur le site Voyages-sncf.com.

A l'occasion de ce rendez-vous, l'Agence présentera notamment le e-Chèque-Vacances, ses fonctionnalités et ses atouts.

### **Le e-Chèque-Vacances une réponse à toutes les envies de vacances**

Lancé par l'Agence Nationale pour les Chèques-vacances en septembre 2015, le e-Chèque-Vacances est un produit de la gamme Chèque-Vacances, commercialisé auprès des comités d'entreprises et assimilés de la fonction publique, ainsi que dans les petites entreprises.

Le e-Chèque-Vacances est un titre semi dématérialisé, utilisable en ligne uniquement. Les bénéficiaires peuvent réserver et payer directement sur le site Internet du prestataire sans avoir à envoyer leurs titres. En quelques clics, la réservation et l'achat sont pris en compte, le paiement est alors confirmé en temps réel. Ses utilisateurs accèdent aux offres de dernières minutes et bons plans en ligne.

Présenté sous la forme d'une coupure de 60 euros, il est possible d'utiliser plusieurs e-Chèques pour procéder à un même paiement. Directement depuis le site du prestataire, le bénéficiaire accède à une page de paiement en ligne dédiée sécurisée : l'utilisateur n'a qu'à entrer les références de son ou ses e-Chèques-Vacances ainsi que le code de sécurité visible après qu'il ait découvert la « zone à gratter » prévue à cet effet. L'achat peut également être complété par carte bancaire si besoin.

Le e-Chèque Vacances présente un vrai avantage à la fois pour le professionnel du tourisme et le bénéficiaire en leur offrant un parcours simplifié pour le règlement de prestations de tourisme et de loisirs sur Internet.

Le e-Chèque-Vacances : pour acheter en toute simplicité des billets de train sur Voyages-sncf.com



Le e-Chèque-Vacances a généré un volume d'émission de plus de 2 millions d'euros depuis son lancement en septembre 2015.

Un an après son lancement, le e-Chèque-Vacances permet désormais l'achat en ligne de billets de train sur le site [Voyages-sncf.com](http://Voyages-sncf.com). Grâce à ce partenariat avec l'ANCV, Voyages-sncf.com rejoint les professionnels qui acceptent déjà le e-Chèque-Vacances, dont FRAM, Selectour-Afat, Azureva, laStationdeSki.com, Ski Planet, les Villages Clubs du Soleil, Renouveau Vacances, VTF, Goelia.com, Belambra, Logitravel, Gites de France Côtes d'Armor, etc ...

Désormais, e-Chèque-Vacances est accepté comme nouveau moyen de paiement sur [Voyages-sncf.com](http://Voyages-sncf.com) pour l'achat de billets de trains TGV, TER, INTERCITÉS, Thalys, Eurostar et TGV Lyria, non échangeables et non remboursables et en mode de retrait e-billet. Les billets Prem's sont éligibles mais les offres iDTGV et OUIGO ne le sont pas encore. Si la majorité des billets disponibles sur le site est d'ores et déjà concernée, l'offre sera étendue à l'ensemble des billets et transporteurs ferroviaires en 2017.

Grâce à ce nouveau partenariat, les bénéficiaires ont ainsi accès à une offre en ligne complète et variée allant des séjours, nuits d'hôtels, vols secs, locations de voitures, aux billets de train, etc.

\*

\* \*

#### À propos de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances

Acteur public, économiquement et socialement engagé, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances accomplit depuis plus de 30 ans une mission unique : favoriser le départ en vacances du plus grand nombre. Pour lutter contre la fracture touristique, l'ANCV émet et promeut le Chèque-Vacances, dispositif d'aide au départ distribué nécessairement sur la base de critères sociaux et qui constitue un outil de redistribution des revenus au bénéfice des salariés de toutes les entreprises et des agents des trois versants de la fonction publique.

Les excédents générés par l'émission des Chèques-Vacances sont entièrement affectés dans des programmes d'aide à la personne dédiés aux publics les plus fragiles (jeunes, seniors, personnes en situation de handicap,...) et dans le financement du patrimoine du tourisme à vocation sociale. En 2015, l'Agence a ainsi accompagné plus de 10 millions de personnes, bénéficiaires et leur famille, sur le chemin des vacances. À travers ses différents programmes de solidarité, l'ANCV a notamment soutenu le départ de plus de 238 000 personnes en situation de fragilité.

Plus d'infos : [www.ancv.com](http://www.ancv.com)

#### Contacts presse :

Muriel Droin (ANCV) – 01 34 29 51 94 – [mdroin@ANCV.fr](mailto:mdroin@ANCV.fr)

Gaëlle Guse (Grayling) – 01 55 30 70 93 – [gaelle.guse@grayling.com](mailto:gaelle.guse@grayling.com)